REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'AUDE N° 2025/26

COMMUNE D'ISSEL

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE: 7

« Finances locales»

Séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2025 à 21h00

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

SOUS-DOMAINE: 7.5

« subventions»

<u>Présents</u>: Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Frédéric DAUVIN, Axelle FOUGA, Armelle DE RIVOYRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent: Sabrina MAHIEU, Myriam MECHRAOUI, Stéphane SAOUMA

OBJET:

Développement et sécurisation des modes doux Tranche 2 Route de St Papoul Demande de subvention

Secrétaire: Christophe BRUNEL,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé depuis de nombreuses années une réflexion pour aménager ses espaces publics afin d'améliorer le cadre de vie et développer les modes de circulation douce à l'intérieur de l'agglomération.

Le nombre de conseillers

Municipaux en service

est de: 11

Le cœur de village ayant été traité, et face aux nouvelles constructions ou projets de constructions, le déploiement des circulations douces et leur sécurisation sont devenus nécessaires, et attendus par la population et les usagers.

CONVOCATION C.M. EN DATE DU: 22/10/2025 Une étude avait été menée par l'ATD 11 pour sécuriser le quartier Penavayre, la Route de Saint-Papoul, la Route de Castelnaudary et des Crozes.

La première étape a été réalisée sur le quartier Penavayre en 2023.

AFFICHAGE EN DATE DU: 29/10/2025 Monsieur le Maire présente la suite de l'étude établie par l'ATD 11 et relative à l'aménagement de la 2^{ème} tranche qui concernera la Route de Saint-Papoul (RD126), en agglomération.

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE

DU: 29/10/2025

Ce programme de travaux, ayant pour objectifs de sécuriser et assurer l'accessibilité pour les modes doux, apaiser et maîtriser les vitesses, améliorer la lisibilité des carrefours et développer les aménagements paysagers, est estimé à 105 000 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention aussi élevée que possible pour alléger la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

D'APPROUVER le projet établi par l'ATD11 pour la 2^{ème} tranche de travaux d'un montant global de 105 000 € HT,

DE SOLLICITER une aide financière aussi élevée que possible du Conseil Départemental de l'Aude pour réaliser ces travaux

DE PRENDRE ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les 2 ans qui suivent la date d'octroi des aides, et que la durée totale de validité des subventions est fixée à 4 ans ;

DE REUNIR sa part contributive;

Envoyé en préfecture le 29/10/2025 Reçu en préfecture le 29/10/2025 ADOPTE À L'UNANIMITE; Publié le CERTIFIEE VOTE CONTRE : 0..... ID: 011-211101753-20251028-DE_2025_026-DE S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0. **EXECUTOIRE** PAR RECEPTION PREFECTURE LE : Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T. PAR PUBLICATION LE: A ISSEL, le 28 octobre 2025 Le secrétaire de séance Le Mare d'ISSEL, Henri POISSON PAR DELEGATION Christophe BRUNEL LE:.....

(signature) Prénom NOM